

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

COMPTE-RENDU

« ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE et ELECTIVE 2 MAI 2016 »

**L'assemblée générale du comité départemental d'escrime du Puy-de-Dôme, s'est tenue le lundi
2 mai 2016
au Gymnase Honoré et Jean FLEURY - Place Pierre de Coubertin - 63000 CLERMONT FERRAND.**

Etaient présents : Mesdames VERBEKE (Mandatée par M. VERBKE pour T.E.A Champeix), BEAUVIVRE (VOLVIC E.C), BECAT Karine (U.S. Issoire), GEISLER Marie-Claude (FAC Cournon), MARTINEAU Nathalie (Stade Clermontois), REGENT Carine (Volvic Escrime Club), Messieurs PENET Boris (mandaté par M. HENON excusé pour Rapière de Chamalières), MARTINEAU Thierry (mandaté par M. ROBIN Pierre pour le stade Clermontois), PICQUART Patrice (Mandaté par Mme DUREISSEIX Denise pour la F.A.C Cournon), GRENIER Jean-Louis (U.S. Issoire), ROBIN Jean-Michel (Volvic Escrime club), ROUGEYRON Maxime (Rapière de Chamalières), FOISNET Christophe (T.E.A Champeix), KERGUELIN Thierry (Indépendant), MOLLÉ Bernard (Stade Clermontois), DREYFUS Yves (Stade Clermontois), HERVE Jean-Paul (Indépendant).

Absents excusés : Madame Denise DUREISSEIX (F.A.C Cournon), Monsieur Jean-Michel HENON (La Rapière de Chamalières), Maître Jean-Marc DUREISSEIX (F.A.C Cournon)

I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

Ouverture de l'assemblée générale à 19h00.

"Mesdames les présidentes, messieurs les présidents, mesdames, messieurs les représentants des clubs, mesdames, messieurs les membres des associations, chers collègues (il n'y en a pas !!!), Cher Yves (Dreyfus), Mesdames, Messieurs les membres du comité directeur, je vous remercie d'avoir bien voulu honorer de votre présence cette assemblée générale.

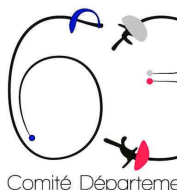
Cette assemblée comportera deux séquences :

- Dans un premier temps, vous assisterez à l'assemblée générale ordinaire annuelle du comité départemental d'escrime du Puy-de-Dôme.*
- Dans un deuxième temps, vous allez participer à l'assemblée générale électorale du comité directeur et de son président pour l'Olympiade à venir.*

Conformément à nos statuts, je vous informe que cette assemblée peut être tenue, puisque le quorum est largement dépassé. Tous les clubs sont présents ou représentés par un de leur membre mandaté.

Je déclare donc l'assemblée générale ordinaire 2015 ouverte.

1. *Approbation du compte rendu des Assemblées générales des 2 juin 2015 et 17 février 2016.*
2. *Intervention du Président / Rapport moral.*
3. *Rapport financier de l'année 2015.*
4. *Bilan financier intermédiaire.*
5. *Validation du budget prévisionnel pour l'année 2017.*
6. *Présentation du déroulement de la saison 2016 2017.*
7. *Vote pour le montant des engagements des épreuves départementales 2015-2016.*
8. *Vote pour le montant des cotisations départementales saison 2015-2016.*



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES ASSEMBLEES GENERALES DES 2 JUIN 2015 ET 17 FEVRIER 2016.

CR du 2 juin 2015 : **APPROUVE A L'UNANIMITE**

CR du 17 février 2016 : **APPROUVE A L'UNANIMITE**

2. RAPPORT MORAL.

Ce rapport sur le moral comportera quatre parties :

- a) *Rapport sur l'année 2015 et premiers mois 2016.*
- b) *Rapport sur le moral sur le mandat effectué.*
- c) *Projet de création de la Région escrime Auvergne-Rhône-Alpes.*
- d) *Conclusion.*

A) **Année 2015 et premiers mois 2016.**

1) **Activités du comité directeur.**

Le comité directeur du CDE 63 s'est réuni à trois reprises, conformément aux statuts, les 24 mars, 6 juillet et 14 décembre 2015 durant l'année 2015. Aucune réunion ne s'est déroulée en 2016. Deux assemblées générales ont été organisées durant la saison 2014 - 2015..

2) **Activités sportives, organisations et formations.**

Le projet sportif mis en place et entériné les 21 et 27 mars 2013 par le comité directeur a été respecté pour la partie "journées départementales" et critérium des jeunes pour cette saison sportive 2015 - 2016.

Il en a été de même pour la saison 2013 - 2014.

Ces animations permettent à nos animateurs et à nos arbitres de faire leurs premières armes. C'est aussi permettre à nos plus jeunes moustiques et poussins de venir connaître le milieu de l'escrime à travers des activités ludiques pour apprendre.

De moins en moins de clubs sont volontaires pour ce type d'organisation. C'est la raison pour laquelle, Cournon a pu prendre en charge trois organisations sur les quatre qui se sont déroulées sur la saison en cours.

Les effectifs participants sont en augmentation par rapport à la saison passée, et ceci malgré la disparition de deux clubs du département et à la non participation aux épreuves d'un club, et la participation réduite d'un autre.

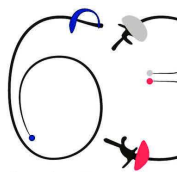
Pour le dernier, sans aucun doute, le manque de communication interne est la principale cause de ces absences.

La solidarité des parents de ce club et la tolérance des organisateurs ont fait qu'un minimum d'escrimeurs ont pu participer aux épreuves et aux évaluations d'arbitrage. Je ne suis pas rassuré, il s'agit pour moi d'un manque d'organisation de la part du ou des dirigeants, mais aussi de la part de l'enseignant qui est le "moteur" et le "motivant" de l'ensemble des licenciés de son club qui participent ou pourraient participer au salaire de ce dernier.

Organisations :

Pour la deuxième année consécutive, le CDE63, en complicité avec le club d'Issoire a organisé l'épreuve minimales Horizon 2024.

Aujourd'hui, avec les baisses régulières de subvention (CNDS) et disparition de l'aide consentie par le conseil général (départemental), il était nécessaire de trouver des solutions. Celle de l'organisation en est une !



Comité Départemental

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

Il est nécessaire que le comité poursuive cette action. Le CDE 63 est le seul à prendre part à la vie de la ligue de la sorte.

Formations :

Conformément aux directives de la commission nationale d'arbitrage, seule la formation des arbitres au niveau départemental a été assurée.

Les arbitres suivants ont acquis le niveau départemental à compter du 1er mai 2016.

<i>Gondinand</i>	<i>Lucas</i>	<i>Issoire</i>
<i>Nikiforov</i>	<i>Dalina</i>	<i>Chamalières</i>
<i>Régent</i>	<i>Thomas</i>	<i>Volvic</i>
<i>Rochias</i>	<i>Romain</i>	<i>Issoire</i>
<i>Solnyshkav</i>	<i>Andrey</i>	<i>Chamalières</i>

Concernant SOLNYSHKOV Andrey, sa validation sera effective lorsqu'il aura l'âge requis (à compter du 7 juillet 2016).

Pour les arbitres en formation régionale, le département assure le relais avec la commission régionale d'arbitrage. Elle récolte les évaluations et assure un rapport sur les compétences des arbitres concernés pour leur validation.

Les arbitres en formation régionale du département sont :

<i>PÉRE Enzo</i>	<i>Clermont-Ferrand</i>	<i>Fleuret</i>
<i>BAILLY Eric</i>	<i>Volvic</i>	<i>Fleuret</i>
<i>BAILLY Eric</i>	<i>Volvic</i>	<i>Epée</i>
<i>GOI Noalle</i>	<i>Issoire</i>	<i>Fleuret</i>

Eric BAILLY, de Volvic, renonce à poursuivre sa formation d'arbitre au fleuret.

GOI Noale, PÉRE Enzo et BAILLY Eric, n'ont pas, à ce jour, réuni les évaluations nécessaires pour être validé arbitre régional, dès cette année 2015-2016.

Il semble difficile, de proposer leur validation, sachant que la commission doit délibérer au mois de mai. Dans le cadre de ces formations et évaluations, il est important qu'il y ait une relation entre "formateur, enseignant et futurs arbitres".

Conclusion :

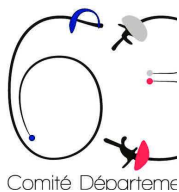
Etre satisfait de cette saison 2014-2015 et de ce début d'année 2016 ne serait pas honnête de ma part.

Vous savez que je fais en sorte de respecter les règles établies, que je fais en sorte de communiquer le plus possible avec tous, que je me mets à la disposition des clubs et même des particuliers qui me le demandent, que je fais en sorte de faire respecter les règles et moi-même de les respecter.

Le comité départemental du Puy-de-Dôme, dans son projet sportif, s'est fixé des objectifs de Développement, d'éducation, de formation, d'animation.

Le CDE63, a fait en sorte de remplir sa tâche. Toutefois, il ne peut qu'être un vecteur supplémentaire aux actions des clubs.

Comment faire du développement lorsque les clubs (en général), eux-mêmes ne prennent pas en compte ce qui permettra, d'une part de conserver une dynamique et d'autre part, pérenniser le salaire de leur enseignant.



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

Comment assurer une qualité de la formation lorsque le comité départemental doit répondre aux insuffisances d'une majorité d'arbitres qui n'ont que les compétences théoriques et non pas les compétences de base pour arbitrer !!! A quoi sert la formation en club ? A quoi sert le blason vert ?

Pour le verbe "éduquer", je me garde bien de réagir, au risque de lancer un profond débat sur l'éducation en général.

Comment assurer de l'animation lorsque les enseignants se cantonnent dans une formation correspondant à l'évolution de l'escrimeur de compétition ? Comment un enseignant, digne de ce nom, ne peut-il pas se raisonner et prendre en compte l'évolution de l'enfant dans sa pédagogie en proposant des activités adaptées ?

Exemples :

Moustiques - poussins : Enfant actif et s'amuser grâce à l'escrime.

Pupilles : s'amuser grâce au sport

Benjamins : Apprendre à s'entraîner

Benjamins - minimes - Cadets : s'entraîner à s'entraîner

Pour, enfin passer à : s'entraîner à la compétition.

Vous l'avez compris, il ne s'agit pas de vous incriminer, vous les dirigeants bénévoles des clubs, mais bien de mettre le doigt sur l'encadrement "démagogique" et inadapté de certains de mes collègues qui ne font pas ce, pour quoi ils ont été diplômé "éducateur"...sportif ! Par cette observation, je me place en tant que bénévole, mais aussi en tant qu'éducateur, formateur et président de la commission nationale des éducateurs.

Quels sont les enseignants qui ont coopéré dans le cadre de la création et de la mise en place du projet sportif du CDE63 ?

Voilà les raisons qui font que l'on ne peut pas être satisfait des actions menées.

B) Rapport moral sur le mandat.

Evolution des licences :

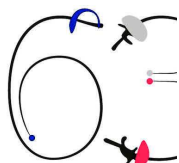
Avant de procéder au rapport moral sur le mandat, je voudrais vous transmettre quelques éléments, que vous connaissez certainement déjà, mais qui méritent d'être rappelés.

Depuis le début du mandat, on constate que le nombre de licenciés est en diminution tous les ans. Un comparatif annuel a été réalisé pour les catégories de moustiques à benjamins. Le pourcentage de "perte" en licenciés est comparé avec le pourcentage de perte de la ligue et de la Fédération. Ce qui est, en quelques sortes rassurant, c'est que jusqu'à ce jour, toutes les structures ont diminué leurs effectifs. Par contre, le département du Puy-de-Dôme a ses pourcentage de "perte" bien plus élevé que ceux des structures précédemment citées.

Les clubs :

En 2012, lorsque le mandat a débuté, le département était composé de 9 clubs actifs et un club en sommeil (Billom). A ce jour, il n'y a plus que 6 clubs actifs.

En 2013-2014, le Cercle d'escrime de Champeix a été dissout. Le Team Escrime Auvergne Champeix (initialement Malinrat) par un changement de siège et de nomination le T.E.A. Champeix utilise les structures.



Comité Départemental

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

En 2015 - 2016, deux clubs ont fermé leur porte.

Je me pose des questions !

- Le comité départemental, la ligue, la fédération sont-ils les responsables des baisses d'effectifs et surtout de la dissolution des clubs, comme l'ex-président d'Orcet a bien voulu me l'indiquer lors d'un entretien téléphonique que j'ai eu concernant la dissolution du club ?

- Les clubs sont-ils responsables ?

Je n'ai pas les réponses !

Relation avec les clubs :

La relation avec les clubs a été saine...

Pour information, le comité départemental est intervenu dans 7 clubs sur les 9 ayant existé, soit pour assurer des organisations départementales ou encore des remplacements ou des aides techniques (Champeix et Malintrat n'ont pas eu besoin d'aide).

Seul le club d'Orcet, par son président, en constat d'échec, a tenter d'excuser ses propres erreurs par les "pseudos" erreurs du comité, de la ligue et de la fédération.

L'attitude d'un tel personnage m'a montré à quel point les gens pouvaient être "ingrats" !

Pourquoi, le CDE 63 aurait pu intervenir au sein de ce club qui n'a jamais fait en sorte de s'intéresser au département, aux questions qui étaient posées, aux délais qui étaient demandés et non respectés....

Il est déplorable que la solidarité, dans ces choix de dissolution, ne soit pas active. Car il y a des solutions qui peuvent permettre aux clubs en difficulté de vivre, voire revivre.

Bien souvent, aucune concertation, aucune alerte préalable. Je le regrette !

Relation avec la ligue :

Les relations avec la ligue ont été correctes, même si j'ai dû, à plusieurs reprises manifester mon mécontentement. Ce constat n'est pas celui que font les clubs. En effet, nombreux ont été ceux qui n'ont pas obtenu de réponse à leur question, nombreux ceux qui attendent encore des réponses.

Le CDE 63 a tenté de palier à ces manques.

Le manque de communication, le manque d'organisation sportive ont été les deux éléments mettant en difficulté les clubs. Heureusement que certains membres du comité (trop peu à mon goût) ont pris conscience des problèmes rencontrés et on tenté, pour cette dernière année, de mettre en place un fonctionnement....aléatoire... Le soucis était de savoir qui faisait quoi ? Trop de silences, trop d'indifférences, trop d'incompétences ont marqué ces quatre années.

C'est la raison pour laquelle, j'insiste et je signe en disant : Que l'on ne s'engage pas dans un comité directeur pour être présent et représenter son club !

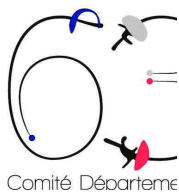
L'engagement dans une structure départementale ou régionale impose que l'on ne s'occupe que de l'intérêt général et non pas que l'on se fasse plaisir par un titre.

Lorsque j'ai entendu, lors d'un comité directeur de la ligue, précédent, l'assemblée générale élective de la ligue en 2012 : "vu le nombre de candidats qui se présentent, la place doit être bonne"...intérieurement, j'ai rigolé en étant persuadé que ce comité directeur ne tiendra pas longtemps, e ferait pas l'unité et ne serait pas aussi efficace que cela devait paraître.... et cela s'est vérifié très vite...

INTERÊT GENERAL....rien que l'intérêt général....

C. Structuration Auvergne Rhône Alpes :

Initialement, dans la structure de la région Auvergne Rhône Alpes (A.R.A), les départements devaient tenir une place importante et de proximité.



Comité Départemental

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

Je pense que cette qualité ne devrait pas être usurpée.

Il restait à définir un organisme intermédiaire, qui permettrait, au moins sportivement, de suppléer à l'absence de la ligue d'Auvergne actuelle. Son fonctionnement soit semblable à l'organisation des zones actuelles. C'est à dire aucune reconnaissance juridique, seulement un rôle intermédiaire sportif entre le département et la région. Deux personnes du département (Messieurs Guy PITIOT et Bernard MOLLÉ) sont bien impliquées dans l'étude des faisabilités. J'ai la certitude que ces dernières défendent les causes de l'Auvergne et en particulier celles du département du Puy-de-Dôme.

Dans tous les cas et dans la nouvelle organisation, le département devra être présent et audacieux sur les théâtres d'action.

Il faut, impérativement, que celui-ci soit présent lors des décisions, lors des aménagements.

Il devra agir et non pas réagir.

Cette politique, nécessite de la part du département une unité, et un dynamisme hors pair ! C'est le gage de la reconnaissance du département par les futures instances des sphères Lyonnaises et Grenobloises.

Rester seul vers son clocher et le défendre, engendrera la petite mort des clubs les plus fragiles du département.

Même une feuille de papier et plus légère lorsqu'on la porte à plusieurs.

D. Conclusion :

Je voudrais vous faire part des idées que je fais en sorte de ne pas appliquer et ensuite d'appliquer :

Pour mettre en péril une association et bénéficier de ses avantages, sans vouloir participer à sa vie, il faut absolument pratiquer ce qui suit :

- *J'ai payé... je consomme.*
- *J'ai laissé mon enfant au club.... Ils en sont responsables...*
- *Il y a une animation... pas de problème... je n'y vais pas, cela me prend une partie de mon week-end.*
- *Je vais en compétition... je pars avec mon enfant et je ne prends personne... imaginons que celui que j'emmène gagne... nous serions obligé de l'attendre.*
- *Ils ont besoin de monde pour organiser un événement ???? On ne va plus aux entraînements... des fois que l'on me sollicite ?*

Par contre, pour avoir une attitude de performance !

- ***Avoir des certitudes*** : *On doit être certain de ce que l'on fait ! On peut se tromper mais au moment de passer à l'action, on ne doit plus avoir de doute !*

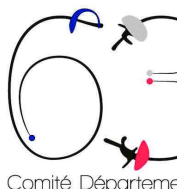
- ***Voir les choses telles qu'elles sont mais pas pire*** : *Nous avons trop tendance à empirer ce qui nous arrive. On doit relativiser et surtout restez lucide !*

- ***Se mettre en mode apprentissage*** : *On est là pour apprendre, pas pour performer maintenant ! Cela nous aidera à sortir des émotions pour aller vers l'analyse et toujours progresser.*

- ***Ne pas avoir d'attentes mais des préférences*** : *Ne nous attendons pas à réussir ! Les attentes appartiennent au futur ! Nous, on doit rester dans le présent, concentré sur ce que nous sommes en train de faire !*

- ***Avoir une attitude constante*** : *Nous pouvons réagir émotionnellement à un échec, un mauvais coup, une défaite mais nous avons la responsabilité de revenir très vite à une attitude positive et aidante pour la suite !*

Je vous remercie pour votre attention.



Comité Départemental

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

Signé **Jean-Paul HERVE**

3. Rapport financier de l'année 2015.

L'année 2015 a été la première année avec des soucis de cotisations des clubs. Trois clubs, 3 clubs ne sont pas affranchis dont le T.E.A Champeix. Ce dernier s'engage à régulariser. Soit un manque de 635 euros en cotisation.

Une demande de la part de dispense de cotisation annuelle de la part de l'U.S.Issoire, qui rencontre des problèmes financiers. Le comité directeur a accordé cette dispense pour la saison en cours.

Le club d'Orcet, n'a pas réglé sa cotisation.

Les revenus du CD diminuent des faits, d'un nombre de licenciés en baisse, d'une suppression de la subvention du Conseil Départemental. La subvention du CNDS, baisse régulièrement depuis 4 ans (5850 euros en 2012 pour 3000 euros en 2015). Pour 2016, 4200 euros ont été demandés.

Les comptes du CD vont être tributaires de la dynamique des clubs.

Un déficit de formation et un manque de communication de la part de la ligue d'escrime d'Auvergne a obligé le comité départemental à s'organiser différemment pour la formation des arbitres, donc dispense de la participation financière pour le stage obligatoire.

Intervention de M. le trésorier Thierry Kerguelin : Dans le cadre des formations, il est nécessaire d'assurer la relève des arbitres.

Jean-Paul HERVE intervient à son tour en rappelant : "le blason vert délivré dans les clubs est normalement obligatoire pour démarrer la formation d'arbitre. Une nécessaire sensibilisation du prochain Comité et des présidents de clubs doit être effectuée auprès des enseignants. J. P Hervé, poursuit et insiste sur l'aspect précis de la formation. Celle-ci doit permettre l'attribution de qualifications, méritaient et non pas par complaisance. La délivrance des diplômes par complaisance, tôt ou tard, assure la mise en échec et l'arrêt définitif des arbitres engagés sur cette voie.

Le trésorier informe que comité a contracté de nouveaux contrats auprès d'une autre assurance (local + matériel pour 384 euros) Ce changement d'assurance a été provoqué par des problèmes de réception de courriers, entre le comité et entre l'assurance.

Les documents liés au bilan ont été diffusés en amont de la réunion à l'ensemble des présidents (Voir annexe 1)

VOTE DU RAPPORT FINANCIER : ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Bilan financier intermédiaire.

17 écritures ont été effectués dont le report du crédit. Il reste à intégrer, l'achat de coupes, le pot de fin de saison pour les jeunes (critérium départemental).

Quelques précisions sont apportées sur le loyer du local technique, le logiciel de "facilcompta"... le déplacement d'Eugénie ROBIN en coupe d'Europe.

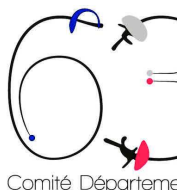
5. Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2017 (ANNEXE 2).

- Cotisations : 2000 euros - Il s'agit d'une estimation haute des cotisations.

- CNDS : 4200 € ont été demandés pour deux actions proposées. La première sur la formation, la seconde sur le perfectionnement des jeunes. : sur la formation et sur le perfectionnement de l'escrimeur (dont un stage).

Pour 2016, pour justifier la réalisation du stage et la somme éventuellement demandée, des rassemblements sur une journée peuvent être organisés.

Pour 2017 : il faudra réfléchir aux modalités d'organisation de ce stage.



Comité Départemental

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

La dissolution de l'A.E.A apportera 1560 € au CDE 63 car les statuts prévoient de lui reverser le solde positif en cas de dissolution.

Budget prévisionnel : fait à titre obligatoire donc il devra être revu par la nouvelle équipe.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Présentation du déroulement de la saison 2016 2017.

Le changement des catégories avec les benjamins qui passent les "moins de 14 ans", filière Horizon 2024 nécessite une réflexion sur les actions pour les jeunes du département. A titre d'information, dans la catégorie des M14, entre le plus jeune et le plus âgés, il peut y avoir près de 4ans d'écart. ce changement engendre également des changements d'ordre matériel... (lame 5 au lieu de lame 2 possible). Un intérêt à conserver les organisations au profit des jeunes moins de 14 ans semble indispensable.

- Stage à prévoir

- Poursuite de la formation des arbitres

7. Vote pour le montant des engagements des épreuves départementales 2015-2016.

Après une description des difficultés pour indemniser les arbitres officiant lors des épreuves, il est proposé une augmentation de l'engagement aux épreuves départementales.

Le comité départemental propose une augmentation de 1,00 € (6 à 7,00 €).

Une contre proposition est faite par un membre de l'assemblée. Ce dernier propose une augmentation de 2,00 €.

La proposition suivante est portée aux votes de l'assemblée :

- Maintien de l'engagement pour les catégories inférieures à M9.

- Augmentation de 2,00 € de l'engagement pour les catégories supérieures à M9 jusqu'à M14 inclus.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Vote pour le montant des cotisations départementales saison 2015-2016.

Maintien à 5 € par licencié

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

CONCLUSION :

Aucune question diverse n'a été posée.

Le président reprend la parole :

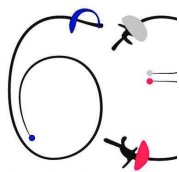
"Pour clore cette première partie de soirée, je voudrais profiter des quelques instants qui me sont encore réservés pour exprimer le plaisir qui a été le mien d'être à la tête de l'escrime Puydômoise.

Je remercie les dirigeants des clubs qui ont bien voulu me faire confiance. Je remercie particulièrement

- Messieurs Thierry MARTINEAU et Boris PENET qui ont été actifs à l'occasion des organisations. Mais aussi les dirigeants du club de Volvic, qui ont toujours été présents pour aider le comité lors des coups durs (aide à l'arbitrage).

Je remercie les parents qui m'ont remercié par un sourire et par leur présence.

Je remercie les jeunes pour leur progression et leur engagement



Comité Départemental

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

Je remercie les quelques collègues (trop peu nombreux) qui se sont investis auprès des clubs pour les organisations. Je pense en particulier à Maître Hervé Jacquet d'Issoire et à Maître NDIAYE Ndoffène (Stage Clermontois).

Je remercie les membres du comité directeur qui, pour certains ont fait le mandat entier. Je tiens à remercier personnellement Thierry KERGUELIN pour son investissement au niveau de la trésorerie et pour la gestion du matériel, ceci malgré des activités professionnelles et extra-professionnelles importantes.

Enfin, je remercie, ceux et celles qui partagent notre vie quotidienne en partageant nos humeurs, nos joies, nos absences liées à l'escrime...activité qu'ils ne connaissent même pas....

J'ai trouvé durant ces presque 4 années de présidence, des femmes et des hommes dévouées, toujours au profit des intérêts de ceux qu'ils avaient sous leur tutelle au sein du club.

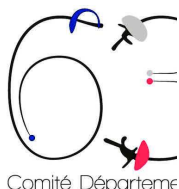
*A priori, nous aurons l'occasion de nous revoir en Auvergne. J'ai encore quelques actions à terminer....
A vous tous MERCI.*

Et surtout, QUE VIVE L'INTERÊT GÉNÉRAL !

Clôture de l'assemblée générale à 20h10

La secrétaire générale
Signé Nathalie MARTINEAU

Le Président
Singé Jean-Paul HERVE



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

II. ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE.

La commission des élections est composée de Monsieur Yves DREYFUS et de Monsieur Jean-Paul HERVE.

Etaient présents : Mesdames VERBEKE (Mandatée par M.VERBKE pour T.E.A Champeix), BEAUVIVRE (VOLVIC E.C), BECAT Karine (U.S. Issoire), GEISLER Marie-Claude (FAC Cournon), MARTINEAU Nathalie (Stade Clermontois), REGENT Carine (Volvic Escrime Club), Messieurs PENET Boris (mandaté par M. HENON excusé pour Rapière de Chamalières), MARTINEAU Thierry (mandaté par M. ROBIN Pierre pour le stade Clermontois), PICQUART Patrice (Mandaté par Mme DUREISSEIX Denise pour la F.A.C Cournon), GRENIER Jean-Louis (U.S. Issoire), ROBIN Jean-Michel (Volvic Escrime club), ROUGEYRON Maxime (Rapière de Chamalières), FOISNET Christophe (T.E.A Champeix), KERGUELIN Thierry (Indépendant), MOLLÉ Bernard (Stade Clermontois), DREYFUS Yves (Stade Clermontois), HERVE Jean-Paul (Indépendant).

Absents excusés : Madame Denise DUREISSEIX (F.A.C Cournon), Monsieur Jean-Michel HENON (La Rapière de Chamalières), Maître Jean-Marc DUREISSEIX (F.A.C Cournon)

1. **Etat des candidatures aux postes vacants du comité directeur.**

- a) Présentation des candidats
- b) Explication des modalités de vote.
- c) Vote
 - 35 bulletins ont été déposés pour 35 voix possibles.
 - Aucun bulletin blanc, aucun bulletin nul

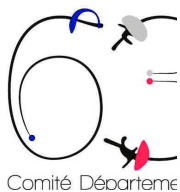
Sont élus membres du Comité Directeur du CDE 63 :

✓ BECAT Karine,	US Issoire :	31 voix
✓ GEISLER Marie-Claude,	FAC Cournon :	35 voix
✓ GRENIER Jean-Louis,	US Issoire :	35 voix
✓ MARTINEAU Thierry,	Stade Clermontois :	34 voix
✓ MOLLE Bernard,	Stade Clermontois :	28 voix
✓ PENET Boris,	Rapière de Chamalières :	35 voix
✓ PICQUART Patrice,	FAC Cournon :	35 voix
✓ REGENT Carine,	Volvic Escrime Club :	33 voix
✓ ROBIN Jean-Michel,	Volvic Escrime Club :	35 voix
✓ ROUGEYRON Maxime,	Rapière de Chamalières :	31 voix

Non élus :

✓ FOISNET Christophe,	TEA Champeix :	10 voix
✓ VERBEKE Gérard,	TEA Champeix :	4 voix
✓ VERBEKE Jacqueline,	TEA Champeix:	4 voix

d) Retrait des membres du comité directeur nouvellement élus pour le choix de leur président.
Le Comité Directeur propose Thierry MARTINEAU comme Président.



Comité Départemental

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

e) Par un vote, l'assemblée confirme (34 "Oui" et 1 "Abstention") Thierry MARTINEAU président du CDE 63.

2. Election du délégué et de son suppléant

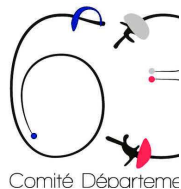
Résultat du vote (35 bulletins) :

✓	PENET Boris, Rapière de Chamalières :	33 voix	=	Délégué
✓	Thierry MARTINEAU, Stade Clermontois :	20 voix	=	Suppléant
✓	VERBEKE Gérard, TEA Champeix :	3 voix		

Les assemblées générales ordinaires et électives sont levées à 21 h 20.

La secrétaire générale
Nathalie MARTINEAU

Le Président
Jean-Paul HERVE



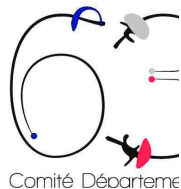
Comité Départemental

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

ANNEXE 1

RESULTAT DE L'ASSOCIATION

Exercice 01/01/2015 au 31/12/2015			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - ACHATS	5 994,50€	70 - VENTE DE PRODUITS - PRESTATIONS SERVICES - MARCHANDISES	0,00€
Eau, Gaz, Electricité	0,00€	Vente de marchandises	0,00€
Fournitures de produits entretien	0,00€	Participations des usagers sauf cotisations	0,00€
Achats pour activités	0,00€	Prestations de services	0,00€
Achats alimentaire	0,00€	Locations diverses	0,00€
Achat petit matériel	140,00€	Mise à disposition de personnel facturée	0,00€
Achat de matériel	5 854,50€	Remboursements divers	0,00€
Fournitures administratives	0,00€	Buvette, Loto, Tombola	0,00€
Autres fournitures	0,00€	74 - SUBVENTIONS D' EXPLOITATION	3 306,00€
61 - SERVICES EXTERIEURS	347,52€	SUBV DDCS / CNDS	3 000,00€
Prestations de services, Sous- traitance générale	0,00€	SUBV Acisé - Politique de la Ville	0,00€
Formations internes	0,00€	SUBV Affaires sociales, santé	0,00€
Locations immobilières	0,00€	SUBV Culture - Animation - FDVA	0,00€
Locations matériel, véhicules, diverses	0,00€	SUBV Education nationale	0,00€
Entretien et réparation	347,52€	Emplois aidés (ASP)	0,00€
Assurances	0,00€	Autres subventions d'Etat	0,00€
Documentations	0,00€	Conseil Régional	0,00€
Frais Arbitrage, Engagements	0,00€	Conseil Départemental	0,00€
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	222,00€	Mairie	306,00€
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00€	Communauté de communes	0,00€
Publicité, publication	0,00€	AIDE Caisse d'Allocations Familiales	0,00€
Déplacements	122,00€	Autres	0,00€
Frais réceptions, missions	0,00€	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 335,00€
Cadeaux	0,00€	Cotisations, Licences, Adhésions	2 335,00€
Frais postaux et télécommunications	0,00€	Engagements	0,00€
Services bancaires	100,00€	Collectes	0,00€
Cotisations extérieures	0,00€	Dons (sauf abandons de frais)	0,00€
Divers	0,00€	Dons provenant du mécénat d'entreprise	0,00€
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00€	Sponsors	0,00€
Autres impôts et taxes, Sacem, SPRE	0,00€	76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00€
Impôts et taxes sur rémunération	0,00€	Produits Financiers, Intérêts	0,00€
64 - CHARGES DE PERSONNEL	0,00€	78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00€
Rémunération des personnels	0,00€	Reprises sur amortissements et provisions	0,00€
Charges sociales	0,00€		
Médecine du travail, pharmacie	0,00€		
Autres charges de personnel (ex Uniformation)	0,00€		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00€		
Affiliations - Licences - Cotisations - Aide	0,00€		
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00€		
Charges Financières	0,00€		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00€		
Charges exceptionnelles, pénalités	0,00€		
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0,00€		
Dotation aux amortissements	0,00€		
69 - CHARGES INDIRECTES	1 161,52€		
Charges fixes de fonctionnement	1 161,52€		
Frais financiers, agios, intérêts	0,00€		
Autres	0,00€		
		DEFICIT	2 084,54€
Total	7 725,54€	Total	7 725,54€



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME
PUY DE DÔME

ANNEXE 2

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Exercice 0			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
Eau, Gaz, Electricité	200,00€	Vente de marchandises	0,00€
Fournitures de produits entretien	0,00€	Participations des usagers sauf cotisations	0,00€
Achats pour activités	2,00€	Prestations de services	0,00€
Achats alimentaire	120,00€	Locations diverses	0,00€
Achat petit matériel	50,00€	Mise à disposition de personnel facturée	0,00€
Achat de matériel	477,00€	Remboursements divers	0,00€
Fournitures administratives	50,00€	Buvette, Loto, Tombola	0,00€
Autres fournitures	0,00€	74 - SUBVENTIONS D' EXPLOITATION	
61 - SERVICES EXTERIEURS		SUBV DDCS / CNDIS	4 200,00€
Prestations de services, Sous- traitance générale	0,00€	SUBV Acseé , Politique de la Ville	0,00€
Formations internes	0,00€	SUBV Affaires sociales, santé	0,00€
Locations immobilières	850,00€	SUBV Culture - Animation - FDVA	0,00€
Locations matériel, véhicules, diverses	0,00€	SUBV Education nationale	0,00€
Entretien et réparation	500,00€	Emplois aidés (ASP)	0,00€
Assurances	120,00€	Autres subventions d'Etat	0,00€
Documentations	200,00€	Conseil Régional	0,00€
Frais Arbitrage, Engagements	1 300,00€	Conseil Départemental	0,00€
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Mairie	0,00€
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00€	Communauté de communes	0,00€
Publicité, publication	0,00€	AIDE Caisse d'Allocations Familiales	0,00€
Déplacements	1,00€	Autres	0,00€
Frais réceptions, missions	80,00€	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Cadeaux	0,00€	Cotisations, Licences, Adhésions	2 000,00€
Frais postaux et télécommunications	50,00€	Engagements	500,00€
Services bancaires	120,00€	Collectes	0,00€
Cotisations extérieures	90,00€	Dons (sauf abandons de frais)	0,00€
Divers	0,00€	Dons provenant du mécénat d'entreprise	0,00€
63 - IMPOTS ET TAXES		Sponsors	0,00€
Autres impôts et taxes, Socem, SPRE	180,00€	76 - PRODUITS FINANCIERS	
Impôts et taxes sur rémunération	0,00€	Produits Financiers, Intérêts	0,00€
64 - CHARGES DE PERSONNEL		78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Rémunération des personnels	1 500,00€	Reprises sur amortissements et provisions	0,00€
Charges sociales	830,00€		
Médecine du travail, pharmacie	0,00€		
Autres charges de personnel (ex Uniformation)	0,00€		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Affiliations - Licences - Cotisations - Aide	80,00€		
66 - CHARGES FINANCIERES			
Charges Financières	100,00€		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles, pénalités	0,00€		
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS			
Dotation aux amortissements	0,00€		
69 - CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	0,00€		
Frais financiers, agios, intérêts	0,00€		
Autres	0,00€		
		DEFICIT	0,00€
Total	6 700,00€	Total	6 700,00€